



Le Projet de la FAO *“GCP/GLO/324/NOR – Intégrer le Droit à une Alimentation Adéquate et la Bonne Gouvernance au sein des Politiques, Législations et Institutions Nationales”* (abrégé, *Le Droit à l’Alimentation au Niveau National*) est une continuité de la contribution norvégienne envers le Mozambique et l’État Plurinational de Bolivie (Bolivie), en plus de signaler le début des activités au Népal et au El Salvador, en vue de renforcer les institutions nationales et les mécanismes de coordination dans leurs efforts visant à formuler les politiques et supporter les procédures législatives sur la sécurité alimentaire et le droit à l’alimentation. Le Projet ciblera les défis propres aux pays en faisant la promotion de l’approche par les droits humains afin d’atteindre la sécurité alimentaire à tous les niveaux – législation, conception, formulation, décision et implémentation. De plus, le Projet permettra à la FAO de participer aux efforts globaux afin de consolider les droits humains au sein des travaux en développement.

Le Projet a poursuivi l’établissement de plans nationaux en coopération avec d’autres projets de la FAO en droit à l’alimentation, des collaborateurs nationaux et d’autres collègues de la FAO. Durant le mois d’Avril 2011, le Projet a appuyé les activités suivantes au **Mozambique**:

- Une réunion tenue au National Disasters Management Institute (INGC) afin de comprendre les progrès apportés à la Loi d’Urgence (Lei de Emergencia) dans le but de savoir si le droit à l’alimentation et les principes de droits humains sont inclus dans leur approche.
- Le processus systématique de rédaction de la loi sur le droit à l’alimentation a été finalisé par six membres du *Task Force* mandaté pour l’accompagnement du processus de développement de la loi. L’équipe est composée de quatre membres du Ministère de l’Agriculture, un membre du Ministère de la Justice et le Consultant Juridique sur le Droit à l’Alimentation basé au Mozambique.
- Le *Task Force* analyse et compile tous les commentaires et les réponses provenant des 11 provinces du pays, au questionnaire envoyé antérieurement, lequel vise à évaluer, parmi autres choses, les composantes essentielles de la loi. La compilation finale a démontré une carte des principales préoccupations de la population au regard de leur sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce processus était coordonné par le Consultant Juridique sur le Droit à l’Alimentation basé au Mozambique.
- Des préparatifs ont été faits pour qu’une mission d’information et de travail soit entreprise par le Directeur du Projet en Mai 2011. Les objectifs de cette mission seront de discuter, avec des hauts représentants gouvernementaux et d’autres actionnaires, des progrès accomplis entourant la rédaction de la loi sur le droit à l’alimentation, établir des priorités sur les futures activités conjointes, en plus de développer le plan de travail pour le Projet.

En Avril 2011, en **Bolivie**, une note conceptuelle a été rédigée par CONAN – partenaire principal du Projet en Bolivie – et approuvée par le personnel de la FAO assigné au Projet. La note conceptuelle comprend des activités devant être menées, qui constituent une réponse immédiate aux différents processus législatifs en cours et sera partie d’un plan de travail plus détaillé complémentaire aux autres projets implémentés par CONAN en coopération avec la FAO.

Le droit à l’alimentation de l’équipe de la FAO travaille sur la mise en œuvre du droit humain à une alimentation adéquate, en utilisant le droit à l’alimentation. La vision de l’équipe est celui d’un plein exercice de ce droit de l’homme, à travers elle d’être respectés, protégés et respectés partout dans le monde.

L’Equipe du droit à l’alimentation de la FAO

Département de Développement Economique et Social
Division de l’Economie du Développement Agricole
Viale delle Terme di Caracalla – 00153 Rome, Italy
Tel: +39 06570 54285 /// E-mail: righttofood@fao.org
Site web: www.fao.org/righttofood/index_fr.htm

